

**Procès-verbal / Compte-Rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2021 à 20 heures 30 mn en Mairie**

Séance n°11-2021

Le Maire certifie que :

- La convocation a été faite le 25 novembre 2021 et affichée le 25 novembre 2021
- Le compte-rendu est affiché le 06 décembre 2021
- Le nombre des membres en exercice est de 15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du maire, Karine PONTARLIER.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, VIPREY Patrick, D'HOUTAUD Marie-Line et DEMAREST Aude

Absents excusés : COLIN Jean-Michel donne pouvoir à VIPREY Patrick
D'HOUTAUD Sandra donne pouvoir à D'HOUTAUD Marie-Line

Pouvoirs : DEMAREST Aude, partie à 23heures au cours du point 1, donne pouvoir à GUYOT Damien

Secrétaire de séance : FEVRE Mélanie

Ordre du Jour : Séance N° 11 – 2021

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 novembre 2021
- 1- Pôle Enfance Jeunesse – avant-projet définitif,
 - 2- Pôle Enfance Jeunesse – maîtrise d'œuvre – avenant au contrat,
 - 3- Pôle Enfance Jeunesse – demande d'aide de l'Etat – DETR,
 - 4- Pôle Enfance Jeunesse – demande d'aide de la Région,
 - 5- Pôle Enfance Jeunesse – demande d'aide du Département,
 - 6- Pôle Enfance Jeunesse – demande d'aide de la CAF,
 - 7- Pôle Enfance Jeunesse – demande d'aide au SYDED,
 - 8- Convention territoriale Globale, convention avec la CAF,
 - 9- Voyage scolaire 2022 « La roche au trésor » – Subvention à la coopérative scolaire,
 - 10- Décision modificative budgétaire - Budget Eau,
 - 11- Désignation d'un correspondant défense,
 - 12- Gestion de l'accueil périscolaire 2022, contrat « Les Francas »,
 - 13- Rapport de la CLECT,
 - 14- Election d'un membre du Conseil Municipal au CCAS,
 - 15- Désignation d'un membre de la Commission « Tourisme et Château de Joux » de la CCGP
 - 16- Commerces de détails et grandes surfaces, ouvertures dominicales 2022,
 - 17- ONF – demande de subvention – plan de relance,
 - 18- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales,
 - 19- Décisions du Maire,
 - 20- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme FEVRE Mélanie, Secrétaire de séance.

Commune de HOUTAUD

Le Maire soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 novembre 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Séance n°11 – Affaire n° 01

Objet : Pôle Enfance Jeunesse – PRESENTATION du PROJET d'avant-projet définitif

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet pôle enfance jeunesse. L'avant-projet définitif est présenté à l'assemblée pour ce qui concerne :

- L'accueil périscolaire.
- La micro crèche : en application de la convention du 31 mai 2021 avec la CCGP, c'est la commune de HOUTAUD qui est maître d'ouvrage délégué.
- Les aménagements de sécurité

Il est précisé que ce PROJET d'avant-projet définitif proposé par le maître d'œuvre ARCHITECH résulte d'échanges réguliers avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage EBOCONSULT, les services du Département, les services de la CCGP et les élus en charge du dossier de HOUTAUD.

Il mentionne un PROJET de coûts *prévisionnels* définitifs, étant entendu que le coût réel sera connu après la passation des marchés de travaux.

Michel CLAUDE adjoint aux bâtiments et Damien GUYOT adjoint aux finances font une présentation technique et financière du projet reprenant les étapes définies dans les points de 1 à 7 à l'ordre du jour.

L'avant-projet définitif sera soumis au vote lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- Aude DEMAREST quitte la séance à 23 heures
- Un RDV avec le cabinet Archi+Tech est programmé le jeudi 02 décembre.
- Une visite est prévue à l'école le mercredi 08 décembre à 10 heures.

Séance n°11 – Affaire n° 02

Objet : Pôle Enfance Jeunesse – maîtrise d'œuvre – avenant n°1 au contrat,

POINT AJOURNE

Séance n°11 – Affaire n° 03

Objet : Pôle Enfance Jeunesse et aménagements extérieurs
Demande de dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022

POINT AJOURNE

Séance n°11 – Affaire n° 04

Objet : Pôle Enfance Jeunesse – demande d'aide de la Région

POINT AJOURNE

Commune de HOUTAUD

Séance n°11 – Affaire n° 05

Objet : Pôle Enfance Jeunesse – demande d’aide du Département

POINT AJOURNE

Séance n°11 – Affaire n° 06

Objet : Pôle Enfance Jeunesse – demande d’aide de la CAF

POINT AJOURNE

Séance n°11 – Affaire n° 07

Présents : Abstention(s) :

Pouvoir(s) : Pour :

Suffrages exprimés : Contre :

Objet : Pôle Enfance Jeunesse – demande d’aide au SYDED

POINT AJOURNE

Séance n°11 – Affaire n° 08

Objet : Convention territoriale Globale, convention avec la CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un nouvel outil de pilotage au service du projet de territoire, voulu et mis en œuvre par les Caisses d’Allocations Familiales (CAF) avec leurs partenaires depuis 2014 de façon expérimentale, et depuis 2017 de manière généralisée.

C’est un nouveau cadre contractuel permettant de distinguer le volet financier du volet développement territorial.

La CTG est construite autour d’un diagnostic partagé et de la mise en place d’un comité de pilotage unique. Elle doit permettre la détermination d’un plan d’actions réalistes et réalisables pour le territoire.

La Convention Territoriale Globale est désormais signée à l’échelle des EPCI, échelle de travail partenarial jugée la plus pertinente par les CAF. Toutefois, les compétences restent acquises aux communes et le calcul et le versement des aides financières se feront au bénéfice de ces mêmes territoires communaux.

C’est dans ce cadre contractuel décrit précédemment que la Caisse d’Allocations Familiales du Doubs propose à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ainsi qu’aux 10 communes de la CCGP de s’inscrire pour la période 2021-2025.

La Convention Territoriale Globale, jointe en annexe, permettra d’amorcer un travail partenarial

Commune de HOUTAUD

de diagnostic partagé à l'horizon 2022, contribuant ainsi à définir les besoins prioritaires en matière de services aux familles sur le territoire du Grand Pontarlier.

Sur la base de ce diagnostic, différentes actions pourront être développées afin d'optimiser l'offre existante et enrichir progressivement l'offre de service dans des domaines d'intervention larges tels que l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants et la jeunesse, mais également le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles et la lutte contre l'exclusion.

Il est donc proposé à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ainsi qu'aux 10 communes qui la composent de s'inscrire dans cette nouvelle démarche partenariale en signant cette Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la signature de cette Convention Territoriale Globale
- Autorise le Maire à signer cette Convention Territoriale Globale

Séance n°11 – Affaire n° 09

Objet : Voyage scolaire 2022 « La roche au trésor » – Subvention à la coopérative scolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par la coopérative scolaire dans le cadre du voyage à la Roche au trésor du 29 juin au 01 juillet 2022.

La coopérative scolaire a transmis son projet pour 21 élèves pour un montant estimé à 3 280.00€ auquel s'ajoute le devis bus de 185.00€. Le projet sera financé pour partie par l'APEEH, les familles concernées et une subvention communale.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour le voyage à la Roche au trésor selon les modalités suivantes :

- Le Conseil Municipal versera une subvention totale correspondant à 1/3 du coût définitif, sur présentation des factures.
- La subvention totale d'un montant provisoire de 1 155.00€ fera l'objet :
 - o Du versement à la coopérative scolaire d'un acompte de 900.00€ courant janvier 2022
 - o Du paiement de la facture MBFC d'un montant de 185.00€
 - o Du versement du solde à la coopérative scolaire sur production des factures.

Séance n°11 – Affaire n°10

Objet : Décision modificative budgétaire - Budget Eau,

En application de l'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des virements de crédits effectués au budget Eau 2021, par l'emploi des crédits affectés au compte 022 « dépenses imprévues » (certificat administratif joint à la présente délibération) soit :

Commune de HOUTAUD

Section	Dép/ Rec	Intitulé	Chap/ art	Prévu 2021	Opération s/ crédits inscrits au BP 2021 Objet de la présente DM		Inscription BP 2021 compte tenu de la DM
				(a)€	+ -	(b) + ou -€	(a) + (b)
Fonct	Dép	Dépenses imprévues	022/022	6 221.00€	-	1 700.00€	4 521.00€
Fonct	Dép	Fournitures non Stockables	6061/011	47 000.00€	+	1 000.00€	48 000.00€
Foncti	Dép	Divers	618/011	900.00€	+	700.00€	1 600.00€

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette décision modificative budgétaire,
- Charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Séance n°11 – Affaire n° 11

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2001, a été créée la fonction de « Correspondant défense », en vue de développer le lien Armée Nation et de promouvoir l'esprit défense.

Elu au sein du Conseil Municipal, le correspondant défense est un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

Compte tenu du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Frantz DECLERCQ en tant que correspondant défense pour toute la durée du mandat.

Séance n°11 – Affaire n° 12

Objet : Gestion de l'accueil périscolaire en 2022, contrat « Les Francas »

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission « scolaire » s'est réunie le 13 octobre 2021, pour ce qui concerne la gestion de l'Accueil Périscolaire en 2022.

La commission a émis un avis favorable en vue de la passation d'un contrat avec l'association « LES FRANCAS » pour 2022, étant entendu qu'une consultation sera engagée en cours de 2022 pour les années futures.

Il est donc proposé à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

Commune de HOUTAUD

- Confie la gestion de l'Accueil Périscolaire en 2022 à l'association « LES FRANCAS ».
- Autorise le Maire à signer le contrat qui en découle.

Séance n°11 – Affaire n° 13**Objet :** Rapport de la CLECT

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-1 et suivants,

L5211-1 et suivants et notamment les articles L 5211-17 et L5214-1 et suivants,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu les arrêtés successifs créant la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et modifiant les statuts de celle-ci,

Vu les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en séance du 20 octobre 2021,

L'évaluation des charges transférées résultant de l'adoption de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), d'un transfert de compétences ou d'une modification du périmètre communautaire est une mission qui incombe à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT s'est réunie en 2021, le 20 octobre, afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la CCGP dans le cadre de la restitution de la compétence politique de la ville et du transfert de la compétence de l'organisation de la Mobilité.

Madame le Maire informe que par courrier en date du 21 octobre 2021, reçu par courrier le 23 octobre 2021, le Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 20 octobre dernier.

Le détail des évaluations figure dans le rapport joint en annexe de la présente.

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale,

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées.

Séance n°11 – Affaire n° 14**Objet :** Election d'un membre du Conseil Municipal au CCAS

Il est exposé au Conseil Municipal que le CCAS, établissement public communal est géré par un Conseil d'Administration. Sa composition relève de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles.

- Le Maire, Président de droit.
- 8 Membres élus par le Conseil Municipal au maximum.
- 8 Membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention sociale, d'animation sociale ou de développement social de la commune au maximum.

Commune de HOUTAUD

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par Décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres du CCAS lors de sa séance du 09 juin 2020.

A l'unanimité, il en a découlé la composition suivante :

Président de droit : Le Maire.

Marie-Line D'HOUTAUD
Michel CLAUDE
Sandra D'HOUTAUD
Brigitte VOURIOT

Or, Le Maire rappelle la démission de Madame Brigitte VOURIOT, membre du CCAS.

Ainsi, il convient d'élire un membre du Conseil Municipal au CCAS.

Aucun candidat ne s'est présenté ce soir ; point ajourné.

Séance n°11 – Affaire n° 15

Objet : Désignation d'un membre de la Commission « Tourisme et Château de Joux » de la CCGP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité lors de sa séance du 29 juin 2020 a proposé les membres suivants au sein des commissions permanentes de la C.C.G.P :

Commission	Membre titulaire	Membre suppléant
Finances	Karine Pontarlier	Damien Guyot
Economie	Damien Guyot	Mélanie Fevre
Eau-Assainissement	Damien Guyot	Patrick Viprey
Tourisme et château de Joux	Brigitte Vouriot	Christelle Girardot
Ordures ménagères	Michel Claude	Karine Pontarlier
Développement durable, environnement Karine Pontarlier	Fanny Drocinski	Christelle Girardot
DMO CTI	Michel Claude	Jean-Claude Muller
Solidarités Communautaires	Christelle Girardot	Sandra D'Houtaud
Urbanisme PLUIH	Michel Claude	Jean-Claude Muller
SCOT	Michel Claude	Jean-Claude Muller

Or, Le Maire rappelle la démission de Madame Brigitte VOURIOT, membre titulaire de commission « Tourisme et Château de Joux ».

Ainsi, il convient de proposer un nouveau membre titulaire au sein de la commission « tourisme et château de Joux ».

Commune de HOUTAUD

- ✓ 5 dérogations au repos dominical : 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022 pour les commerces de véhicules automobiles
- ✓ 4 dérogations au repos dominical, les 16 janvier, 26 juin, 11 décembre et 18 décembre 2022 pour les commerces de détail et les commerces de détails à dominante alimentaire de plus de 400 m²

Séance n°11 – Affaire n° 17

Objet : ONF – demande de subvention – plan de relance

Est présenté au conseil un projet élaboré par l'ONF pour ce qui concerne le plan de relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:-

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :
- Reboisement sur 2.07 ha de peuplements d'épicéas scolytés,
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,
- Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales A167 et A169,
- Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 25 février 2020 en vigueur,
- Le montant total HT du projet s'élève à 14 639.21 € *
- Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 11 711.37 €

* Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.

- Approuve le plan de financement suivant :
 - Subvention sollicitée : 11 711.37 €
 - Autofinancement : 2 927.84 € *
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20%.
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales :

Commune de HOUTAUD

Ordures ménagères le 23/11/21 : Augmentation de le TGAP de 9% sur les déchets incinérables et 33% sur les déchets non valorisables ; Instauration de la redevance spéciale payée uniquement par les entreprises à partir d'un bac de 660 L de déchets, possibilité d'exonération comme des administrations, écoles, salle des fêtes, 2 projets d'agrandissements de la déchetterie sont en cours, pour les PAV enterrés la règle est que chaque année un soit attribué à Pontarlier et un sur une des 10 communes, pour 2022 aucune commune ne s'est encore positionnée, à savoir si Houtaud fait une demande .

La TEOMI sera mise en place le 01/01/2023, ramassages 1 fois toutes les 2 semaines sur les communes autres que Pontarlier, toujours en cours de réflexion. Il subsiste encore quelques bacs non pucés, moins de 10 bacs et la lecture des puces s'est grandement améliorée. Le ramassage des ordures du hameau de la Vrîne ne sera pas assuré par la CCGP.

Développement Durable 17/11/2021 :

-Sensibilisation des scolaires avec l'intervention du CPIE dans les écoles sur l'année scolaire. La classe de CM2 s'est inscrite à la session d'automne et a déjà bénéficié de 2 interventions (dont une sortie sur le territoire) sur les 4 prévues d'ici les vacances de Noël.

-Schéma des modes doux : 2 ateliers de travail se sont tenus le 01/09 et le 27/10 + un prochain copil qui prendra connaissance des tracés proposés, définira ceux qui sont d'intérêt communautaire, puis établira un phasage en fonction des priorités et des coûts afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement qui devra être mis en parallèle du plan Départemental

Commission Finances 16/11 et Conseil communautaire 24/11 – Le débat d'orientation budgétaire oriente les projets d'investissement à hauteur de 3.940.500 euros pour 2022 dont la réhabilitation du Château de Joux, le Centre nautique, de la réserve foncière pour la déchetterie, la micro crèche de Houtaud ect.....

Commission eau / assainissement : Contrôle des branchements qui sera rendu obligatoire à la vente des biens : coût d'environ 170 euros, estimation de 500 contrôles par an.

- Choix du terrain pour l'implantation du bassin d'orage.

- En 2022, le tarif au m³ de l'assainissement devrait augmenter + la possible mise en place d'une part fixe.

- Le tarif de l'eau sera harmonisé sur le territoire des 10 communes à 2,27 du m³ d'ici à 2026.

Pour Houtaud en 2022 la consommation d'eau sera facturée à 1.19 euros du m³ (2021 : 1,02€ m³) + une part fixe de 25 euros (2021 : 24€) + l'application de la TVA à 5,5%.

Décisions du Maire :

46/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré suivant :

- Propriété cadastrée AB n°191 sise « 36 Grande rue » d'une contenance de 963 m².
 - Lot n° 4 – Bâtiment unique - 2^{ème} étage – 154/1000° - Appartement ?)4 – 78.32 m²
 - Lot n° 10 – Bâtiment unique – rez-de-chaussée – 23/1000° - Garage n°4
 - Lot n°16 – Bâtiment unique – rez-de-chaussée – 2/1000° - Cave n°4
 - Lot n°19 – Emplacement de parking n°4

47/2021 : Dans le cadre de l'abattage et débardage de bois œuvre résineux dans la forêt communale de Houtaud dans des parcelles diverses, il y a lieu de passer un marché avec la société NAVASQUEZ Sébastien – 74 rue de l'église – 25 160 MALPAS, selon les modalités suivantes :

Commune de HOUTAUD

Description	Quantité	Unite	PU (€)
Abattage mécanisé de billons de sciage résineux	230	m3A	5,00 €
Abattage/ façonnage mécanisé de billons résineux	70	m3A	6,00 €
Débardage billons de sciage résineux	230	m3A	4,50 €
Débardage de bois d'industrie résineux	70	m3A	5,50 €
Montant total prévisionnel ⁽³⁾ de la commande			2 990,00 € HT

⁽³⁾ Les prestations seront facturées suivant les quantités réellement dénombrées à la fin du chantier

48/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré suivant :

- Propriété cadastrée AC n°171 sise « 8 rue de Traverse » d'une contenance de 1590 m².
Lot n° 6 – Bâtiment A - rez-de-chaussée – 232/10000 – un garage
- Lot n° 9 – Bâtiment A – rez-de-chaussée – 1008/10000 – un appartement de 78.29m²
- Lot n°1 – Bâtiment A – rez-de-chaussée – 9/10000 – une cave
- Lot n°5 – Bâtiment A – rez-de-chaussée – 23/10000 – une cave
- Lot n°32 – rez-de-chaussée – 16/10000 – un garage
- Lot n°33 – rez-de-chaussée – 16/10000 – un garage

Questions diverses :

Prochain conseil municipal : Lundi 13 décembre 2021 (*heure à définir selon l'importance de l'ordre du jour*).

La séance est levée à 00 h 45.

Karine PONTARLIER
Le Maire,

Mélanie FEVRE
Secrétaire de séance